



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
LIMITEE

DP/1993/SCPM/L.3
4 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarantième session
1er-18 juin 1993, New York

PROJET DE RAPPORT DU COMITE PERMANENT CHARGE DES QUESTIONS LIEES
AUX PROGRAMMES SUR SA REUNION TENUE PENDANT LA QUARANTIEME SESSION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 1er-18 JUIN 1993

Rapporteur : M. Thomas STELZER (Autriche)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA REUNION, ELECTION DU RAPPORTEUR, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX	3
II. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE PERMANENT CHARGE DES QUESTIONS LIEES AUX PROGRAMMES SUR SA REUNION TENUE PENDANT LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 16-19 FEVRIER 1993	3
III. PROGRAMMES DE PAYS, PROGRAMMES MULTINATIONAUX ET PROGRAMMES MONDIAUX	3
A. Afrique	3
B. Etats arabes*	
C. Asie et Pacifique*	
D. Etats d'Europe*	
E. Amérique latine et Caraïbes*	
F. Autres questions*	
IV. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION*	
V. VISITES D'INSPECTION SUR LE TERRAIN*	

* A paraître en tant qu'additif au présent document.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
VI. EVALUATION*	
VII. QUESTIONS RELATIVES A LA GESTION DES PROGRAMMES, NOTAMMENT LA DECENTRALISATION ET L'APPROCHE-PROGRAMME*	
VIII. QUESTIONS RENVOYEEES AU COMITE PERMANENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*	
IX. PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR, Y COMPRIS LES VISITES D'INSPECTION SUR LE TERRAIN PREVUES POUR LE SECOND SEMESTRE DE 1993*	
X. ADOPTION DU RAPPORT ADRESSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LE COMITE PERMANENT CHARGE DES QUESTIONS LIEES AUX PROGRAMMES*	
XI. RECOMMANDATIONS DU COMITE PERMANENT*	

I. OUVERTURE DE LA REUNION, ELECTION DU RAPPORTEUR, ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Le Comité permanent chargé des questions liées aux programmes a tenu une réunion pendant la quarantième session du Conseil d'administration convoquée à New York du 1er au 18 juin 1993. Le Vice-Président du Conseil d'administration, M. Oscar Serrate-Cuellar (Bolivie), a ouvert la session. Il a été décidé de reconduire M. Thomas Stelzer (Autriche) dans ses fonctions de rapporteur.

2. A sa première séance, le 1er juin 1993, le Comité permanent a adopté son ordre du jour et organisation des travaux, reproduits sous la cote DP/1993/SCPM/L.2. Le Comité permanent a également décidé de conserver une certaine souplesse dans l'organisation de ses travaux.

II. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE PERMANENT CHARGE DES QUESTIONS
LIEES AUX PROGRAMMES SUR SA REUNION TENUE PENDANT LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 16-19 FEVRIER 1993

3. A sa première séance, le Comité permanent a adopté la deuxième partie de son rapport sur sa réunion tenue pendant la session extraordinaire du Conseil d'administration, 16-19 février 1993 (DP/1993/SCPM/L.1/Add.6).

III. PROGRAMMES DE PAYS, PROGRAMMES MULTINATIONAUX ET
PROGRAMME MONDIAUX

A. Afrique

1. Approbation de programmes de pays

Bénin

4. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le cinquième programme du Bénin (DP/CP/BEN/5) pour la période 1993-1997. Le chiffre indicatif de planification (CIP) net, d'un montant de 33,9 millions de dollars, dont le programme proposé est assorti, financerait deux domaines de concentration principaux : la gestion de l'économie nationale et l'amélioration des conditions de vie des populations.

5. Le représentant du Bénin a remercié le PNUD de jouer un rôle essentiel en matière d'aide au développement au Bénin et a noté que l'accélération du processus de démocratisation était étroitement liée au développement socio-économique. Le programme de pays avait été formulé sur la base du processus des tables rondes du PNUD et des consultations sectorielles. Le Gouvernement béninois souhaitait améliorer l'absorption des ressources dégagées par ce processus, mais les progrès avaient été lents. L'intervenant a souligné qu'il fallait mobiliser l'appui technique, moral et financier de la communauté internationale, en particulier pour atteindre les objectifs sociaux.

6. Tout en déclarant appuyer le programme de pays, des délégations ont fait observer que les domaines de concentration étaient vastes malgré les efforts déployés pour mieux cibler les interventions; les indicateurs de performance étaient par trop ambitieux et l'approche trop étatique. Elles ont donc proposé de présenter des indicateurs plus réalistes et à plus court terme, et de

s'employer à mieux circonscrire le programme. Elles ont souligné l'importance de l'appui que fournit le PNUD en matière de renforcement des capacités en vue de l'exécution nationale, malgré les problèmes soulevés. Le PNUD devait accroître son appui en faveur du développement par le secteur privé. De plus, on estimait que le PNUD était lent à fournir une assistance dans le secteur de l'instruction. Au vu du document présentant le programme de pays, une délégation a fait observer que l'évaluation des programmes de pays antérieurs examinait les questions liées à la réalisation et à l'exécution, mais restait muette sur l'impact desdits programmes.

7. En réponse aux questions soulevées par des délégations, l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a fait valoir qu'il était difficile de cibler parfaitement les interventions pendant une phase de transition, mais que l'on s'emploierait à accroître le niveau d'appui dans toute la mesure du possible. S'agissant des indicateurs de performance, c'était à dessein que le PNUD se concentrait sur les effets à plus long terme, alors que le programme d'ajustement structurel (PAS) était axé sur les indicateurs à court terme. Or, le renforcement des capacités du Gouvernement en matière de gestion de l'économie et la réduction de la pauvreté n'étaient pas des actions à court terme. Elle a précisé que les "experts itinérants" étaient des consultants de haut niveau disponibles sur demande et que l'exécution des projets ou des programmes était confiée à des nationaux. Elle a fait observer que le PNUD encourageait le développement du secteur privé dans le cadre de filières telles que le mécanisme d'élaboration de projets en Afrique (APDF) et les services de gestion de la formation en Afrique (ATMS). Dans le cas du Bénin, le passage d'une économie à planification centrale à une économie libérale de marché nécessitait la mise en place d'un cadre juridique, financier et économique propre à stimuler l'esprit d'entreprise au niveau national et à promouvoir le secteur privé. Le Gouvernement avait demandé au PNUD de l'aider à renforcer les moyens dont il disposait en matière de gestion de l'économie et de réforme de l'administration, la production et la distribution étant confiées à d'autres agents économiques.

8. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le cinquième programme du Bénin.

Côte d'Ivoire

9. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le cinquième programme de la Côte d'Ivoire (DP/CP/IVC/5), assorti d'un CIP net de 12,4 millions de dollars. Elle a signalé les effets pervers sur le pays des mutations de l'économie mondiale intervenues au cours de la décennie écoulée. On s'était employé à faire face à l'évolution de la situation et à réduire les projets inscrits au cinquième cycle, ainsi qu'à synchroniser le programme de pays et le plan national. Le programme de pays comportait deux domaines de concentration : la gestion du développement durable et le développement décentralisé et les initiatives de base.

10. Le représentant de la Côte d'Ivoire a, au nom de son gouvernement, remercié le PNUD d'appuyer les efforts déployés par son pays en matière de développement. Il a noté que le PNUD avait contribué à la coordination de l'aide et à l'instauration d'un climat de confiance réciproque dont l'importance était si grande pour le développement.

11. Faisant des observations sur le programme de pays, des délégations ont dit espérer que, dans le cadre du cinquième cycle, des efforts seraient faits pour remédier aux lacunes du quatrième cycle. De plus, il faudrait veiller, à propos du cinquième cycle, à ne pas être trop ambitieux, étant donné la modicité du CIP et compte tenu des six domaines de concentration définis par le Conseil d'administration dans sa décision 90/34. Même avec des ressources limitées, le PNUD pouvait apporter des données, des informations et une vaste expérience. On s'est félicité du rôle de chef de file qu'il assumait - en collaboration étroite avec les autres donateurs - en matière de coordination. Une délégation a demandé à connaître l'identité de la source de financement du projet de foresterie élaboré en application du programme Action 21.

12. Dans sa réponse, l'Administratrice assistance et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a indiqué que malgré la modicité relative du CIP, le PNUD avait joué un rôle de catalyseur et de coordination très efficace en Côte d'Ivoire et avait utilisé son approche multisectorielle pour inciter d'autres donateurs à apporter leur concours. Elle a noté qu'une étude nationale sur les perspectives à long terme avait été lancée dans le pays et précisé que l'activité relative à la foresterie était financée à l'aide des ressources spéciales du Programme (RSP).

13. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le cinquième programme de la Côte d'Ivoire.

Guinée équatoriale

14. Le Ministre d'Etat au plan et à la coopération internationale de la Guinée équatoriale a présenté le troisième programme de la Guinée équatoriale, 1993-1995 (DP/CP/EQG/4), qui est assorti d'un CIP de 7 millions de dollars. Il a mis l'accent sur le vaste processus de consultation qui, organisé en 1991 et 1992 avec le PNUD et la communauté des donateurs, avait abouti à la formulation du programme à l'examen. Il a fait observer que le PNUD avait un rôle essentiel à jouer en matière de coordination de l'aide à l'appui du processus de démocratisation. Le PNUD avait déjà apporté un concours précieux à cet égard dans le cadre des préparatifs du programme de pays et, en particulier, durant la mission PNUD/ONU d'avril 1993, qui avait débouché sur des recommandations touchant la mise en oeuvre du processus électoral et la protection des droits de l'homme. Les recommandations de la mission et le programme de pays proposé par le PNUD cadraient avec le pacte national signé par le Gouvernement et les partis politiques en mars 1993. L'intervenant a noté que le Gouvernement avait demandé au PNUD de coordonner l'organisation d'une table ronde des donateurs au titre de l'assistance électorale et de servir d'interlocuteur avec la communauté des donateurs. L'approbation du quatrième programme de la Guinée équatoriale serait une mesure constructive à un moment décisif de la transition politique de ce pays.

15. Le représentant résident a noté que le programme proposé comportait trois domaines de concentration principaux : renforcement des services sociaux existants et valorisation des ressources humaines; planification, gestion et administration publique; et utilisation durable des ressources naturelles. Il a également signalé les résultats de la mission mixte PNUD/ONU d'avril 1993, récapitulés dans la note de l'Administrateur publiée sous la cote DP/CP/EQG/Note/4, notamment les mesures de confiance qui avaient été arrêtées.

16. Une délégation, se déclarant favorable à l'approbation du programme de pays, a souligné le caractère bénéfique des mesures associées à la signature du pacte national et estimé que le PNUD devrait continuer de fournir une assistance et appuyer des élections libres et régulières durant la difficile transition vers la démocratie. Une autre délégation a proposé de reprogrammer l'assistance en faveur du secteur social en appuyant davantage la gestion rationnelle et le développement durable. On a suggéré de mettre davantage l'accent sur la privatisation et sur l'instauration d'un cadre propre à encourager l'initiative privée. Il a été proposé de réexaminer le programme de pays à la quarante et unième session du Conseil d'administration compte tenu de la manière dont la situation aurait évolué dans le pays.

17. La délégation de la Guinée équatoriale a évoqué les mesures prises récemment pour promouvoir le développement du secteur privé, telles que l'élaboration d'un nouveau code des investissements et la création d'un bureau de promotion du secteur privé.

18. Le représentant résident a relevé les efforts faits pour éviter les doubles emplois dans le secteur social et la possibilité d'utiliser le nouveau programme de pays pour reprogrammer l'assistance en privilégiant la gestion rationnelle et la planification de l'emploi au service du développement du secteur privé.

19. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme de la Guinée équatoriale et recommandé de présenter au Conseil, à sa quarante et unième session, une évaluation de ce programme.

Gabon

20. Le Représentant permanent a présenté le cinquième programme du Gabon (DP/CP/GAB/5) qui est assorti d'un CIP net de 1,6 million de dollars et d'une participation aux coûts estimée à 3,2 millions de dollars. Il a souligné la nécessité d'assurer un développement humain plus équilibré et durable étant donné la détérioration de la situation économique. Le PNUD cherchait à exploiter son avantage comparatif en fournissant un appui stratégique neutre à court, à moyen et à long terme. L'assistance prévue dans le programme de pays était concentré sur trois principaux secteurs : le développement humain, la gestion améliorée du développement et l'environnement. Pour réaliser ses objectifs stratégiques dans ces secteurs, le PNUD adopterait une approche multisectorielle et assurerait une complémentarité avec les programmes d'autres fonds et institutions spécialisées des Nations Unies et des donateurs bilatéraux. La participation du Gouvernement au financement des coûts témoignait de l'importance qu'il accordait à l'exécution du programme.

21. Les délégations ont approuvé la stratégie qui sous-tendait le programme et les études prospectives prévues sur les effets négatifs de l'ajustement structurel. Elles ont estimé que la contribution du Gouvernement au titre de la participation aux coûts était relativement modeste. Des éclaircissements ont été demandés sur la partie III de l'état financier récapitulatif figurant dans l'annexe I du document DP/CP/GAB/5. On a également demandé de plus amples informations sur les initiatives prévues dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi et dans celui de la protection de l'environnement, notamment sur les activités de la Banque mondiale dans ce dernier domaine.

22. Le représentant résident a répondu que l'état financier récapitulatif serait rectifié. Il a signalé que le Gouvernement envisagerait ultérieurement un accroissement de sa participation aux coûts dans le cadre de l'exécution du programme et que les activités relatives à la protection de l'environnement étaient menées en collaboration étroite avec la Banque mondiale et d'autres donateurs. Les propositions concernant l'emploi s'inscrivaient dans un contexte de montée du chômage et elles visaient à mettre en place un dispositif plus efficace pour observer le marché du travail et à élaborer une stratégie de mise en valeur des ressources humaines au niveau national.

23. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le cinquième programme du Gabon.

Sierra Leone

24. Le cinquième programme de la Sierra Leone (DP/CP/SIL/5), qui est assorti d'un CIP net de 43,4 millions de dollars, a été présenté conjointement par le représentant résident et le Sous-Secrétaire d'Etat aux finances, au développement et à la planification économique nationale du Gouvernement de la Sierra Leone. Ils ont souligné les mesures pragmatiques qui étaient prises à l'heure actuelle en vue d'assainir la gestion des affaires publiques et de rétablir un régime civil démocratique au cours des trois prochaines années et, d'autre part, les efforts que le PNUD déployait en collaboration étroite avec les autres donateurs pour aider le pays à lutter contre la pauvreté. Le programme de pays était axé sur trois domaines prioritaires : la planification du développement, la gestion et l'administration; la mise en valeur des ressources humaines; et le développement rural intégré, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles.

25. Exprimant son soutien au programme de pays, une délégation a noté la franchise de l'exposé que le représentant de la Sierra Leone avait fait sur la situation dans le pays et a remercié le représentant résident pour ses observations utiles sur la coopération offerte par le PNUD et les consultations menées avec les autres principaux donateurs en Sierra Leone. Etant donné la situation incertaine qui régnait dans le pays, on a proposé que le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique présente un rapport oral au Conseil d'administration à sa quarante et unième session (1994) sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme.

26. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le cinquième programme de la Sierra Leone sous réserve que le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique présente un rapport oral sur l'exécution du programme au Conseil à sa quarante et unième session.
